

Sud

Syndicat Départemental
des services de santé du val de Marne
Tel : 01 43 96 60 54

Jeudi 16 octobre Faisons sa fête à Edvige !

Le jeudi 16 octobre, à Paris comme dans toutes les régions de France, citoyens et élus diront « Non à EDVIGE » au cours de rassemblements organisés par le Collectif national et par un nombre croissant de Collectifs locaux.

En effet, si un nouveau projet de décret, baptisé EDVIRSP (Exploitation Documentaire et Valorisation de l'Information Relative à la Sécurité Publique) a bien été transmis à la CNIL, force est de constater que plusieurs aspects importants et tout aussi dangereux demeurent dans la nouvelle version.

Face à la mobilisation d'ampleur initiée par le collectif « Non à Edvige » dans lequel se sont engagées près de 1200 organisations et associations et dont la pétition a fédéré plus de 200 000 signatures, le personnel politique de l'opposition s'est réveillé et des réserves se sont faites entendre jusqu'au sein même du gouvernement. Celui-ci a finalement été contraint de revoir sa copie.

Un nouveau projet de décret, baptisé EDVIRSP a été transmis à la CNIL, dont on ne sait s'il remplace ou s'il complète EDVIGE à ce jour non abrogé.

Jeudi 16 octobre Faisons sa fête à Edvige !

A Paris, dans le VII^{ème} arr,
Jeudi 16 octobre, 18h,
Place du Président Edouard Herriot
(métro assemblée nationale)
Rassemblement :

Non à Edvige !

avec des visuels, prises de parole
puis marche vers Matignon pour
accompagner une délégation qui
sera reçue."

Si certaines données ont été retirées, en particulier celles relatives à la vie sexuelle et à la santé qui avaient focalisées les indignations, la naissance d'EDVIRPS ne s'entoure pas de plus de garanties démocratiques que sa grande sœur.

Le champ des personnes potentiellement concernées par ce fichage, la nature des données collectées et les droits d'accès et de rectification sont inchangés :

Si les « *personnalités ayant sollicité, exercé ou exerçant un mandat politique, syndical ou économique, ou qui jouent un rôle institutionnel, économique, social ou religieux* » n'apparaissent plus en tant que telles, les personnes dont « *l'activité individuelle ou collective indique qu'elles peuvent porter atteinte à la sécurité publique* » demeurent visées par ce nouveau projet.

La référence à une notion juridiquement floue « *d'atteinte à la sécurité publique* » persiste et la collecte de données relatives aux « *origines ethniques ou raciales, aux opinions politiques, philosophiques, religieuses ou à l'appartenance syndicale* » restent possible.



Sous couvert de reformulations, les catégories de personnes citées dans EDVIGE, à savoir les militants syndicaux, politiques ou associatifs, restent clairement la cible principale de ce fichage.

Si l'introduction d'un « *droit à l'oubli* » pour les mineurs de moins de 16 ans pour lesquels les données ne seraient conservées « que » jusqu'au 18^{ème} anniversaire (si aucun élément nouveau n'intervient entre 16 et 18 ans) constitue un bémol par rapport à la première version, le fond reste inacceptable, à savoir la possibilité de fichage des personnes, et en particulier des mineurs, sur la seule base de critères prédictifs.

Dans son intention comme dans sa forme, EDVIRPS est un outil de criminalisation du mouvement social et de l'action revendicative et plus largement de répression de toute expression citoyenne.

Le collectif demande en conséquence l'abrogation du décret EDVIGE et s'oppose à tout texte qui viserait à le sauvegarder sous une forme déguisée. Il appelle à l'organisation ce 16 octobre, partout en France, de rassemblements citoyens devant les préfectures pour réclamer le respect des droits démocratiques fondamentaux.

Pour signer la pétition, vous informer des initiatives locales :

<http://nonaedvige.ras.eu.org>